Cinquante cinquième année. - N ° 150 A Mercredi 4 août 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 763

21 – CÔTE-D'OR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Ventes et cessions

490 229 697 RCS Dijon.
BWH.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 58, Rue des Chezeaux, 21560 Arc-sur-Tille.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : BWH MANAGEMENT Société à responsabilité limitée au capital de 66 000 euros Siège social : 58 rue des Chezeaux 21560 ARC-SUR-TILLE 792 529 091 RCS DIJON ET BWH Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros Siège social : 58 rue des Chezeaux 21560 ARC-SUR-TILLE 490 229 697 RCS DIJON AVIS DE PROJET DE FUSION 1. Les sociétés BWH MANAGEMENT et BWH, sus-désignées, ont établi par acte sous signature privée le 30/07/21, un projet de traité de fusion. 2. Aux termes de ce projet, BWH MANAGEMENT ferait apport à la société BWH de la totalité de son actif, soit 217 018 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 358 967 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à -141 949 euros. 3. Les comptes de BWH MANAGEMENT et BWH utilisés pour établir les conditions de l'opération sont ceux arrêtés au 31/01/2021, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées. 4. La société BWH détenant la totalité des 1 000 parts composant le capital social de la société BWH MANAGEMENT, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de BWH MANAGEMENT détenues par BWH un mali de fusion de-141 949 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/02/2021, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société BWH MANAGEMENT depuis le 01/02/2021 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société BWH. La société BWH MANAGEMENT sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. 5. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de DIJON au nom des deux sociétés le 02/08/2021. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent..